

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2021

Date de convocation : 09/04/2021

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents :09

Quorum :06

L'an deux mille VINGT ET UN, le 14 avril à 19 heures 00, le Conseil Municipal de Trémons, convoqué le 09/04/2021 conformément à l'article L.2121.10 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni à la salle des fêtes de Trémons en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame POUCHOU Marie-Thérèse, Maire.

PRESENTS : Marie-Thérèse POUCHOU, Anna-Maria QUINTARD, Gérard DEVILLE, Jacques BUCHOUL, Jean-Marc BALDET, Vanessa REGOURD, Vanni CALLIGARO, Thierry FONTAINE, Christine MAXANT.

ABSENTS : Philippe GRAGLIA et Jacques BUCHOUL

EXCUSES : Philippe GRAGLIA et Jacques BUCHOUL

POUVOIR : Philippe GRAGLIA a donné un pouvoir à Marie-Thérèse POUCHOU.

Jacques BUCHOUL a donné un pouvoir à Gérard DEVILLE.

A été élue secrétaire de séance : Christine MAXANT.

Affiché le : 21/04/2021

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR :

ORDRE DU JOUR :

- APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 07/04/2021.
- N° 010/2021 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021
- QUESTIONS DIVERSES.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 07/04/2021

Madame le Maire demande aux membres du Conseil Municipal s'ils ont des observations à apporter au

- Compte Rendu du Conseil Municipal du 07 avril 2021

Le Compte rendu est adopté à l'unanimité.

Délibération CM n° 010/2021 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021

Vu les documents de préparation du budget prévisionnel 2021 remis ce jour et après avis de la trésorière de Fumel,

Le Conseil Municipal, réuni sous la Présidence de Madame POUCHOU Marie-Thérèse, Maire, délibérant sur le budget primitif 2021, dressé par cette dernière, rappelant

que le compte administratif 2020 et l'affectation des résultats ont été précédemment votés,

DECIDE par 11 voix POUR (dont 2 pouvoirs), 0 voix CONTRE et 0 Abstention,
1°) D'approuver le budget primitif 2021, présenté par Madame POUCHOU Marie-Thérèse, Maire, dont lecture leur a été faite et dressé comme suit en annexe.

- La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

QUESTIONS DIVERSES :

- Réflexions des projets à mener suite à la consultation du retour des fiches des citoyens.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire déclare la séance close à 22H00. La délibération prise ce jour, porte le numéro 010/2021

VU et Approuvé le compte-rendu de la séance du 14 2021 par les conseillers municipaux présents ci-dessous nommés :

Mme POUCHOU Marie-Thérèse

Mme QUINTARD Anna-Maria

M. DEVILLE Gérard

M. BUCHOUL Jacques *excusé, a donné un pouvoir à M. DEVILLE Gérard*

M. BALDET Jean-Marc

Mme REGOURD Vanessa

M. CALLIGARO Vanni

M. FONTAINE Thierry

Mme DUFOUR Anne-Sophie

Mme MAXANT Christine

M. GRAGLIA Philippe *excusé, a donné un pouvoir à Marie-Thérèse POUCHOU*